

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE
L'ISLET-MONTMAGNY**

**RECHERCHE COMPLÉMENTAIRE D'UN SITE POUR
L'IMPLANTATION D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT
TECHNIQUE**

Présenté à :

**Régie intermunicipale de gestion des matières
résiduelles de L'Islet-Montmagny (RIGMRIM)**
156, 5^{ième} avenue
L'Islet (Québec) G0R 2C0

Préparé par :



Groupe-conseil

BPR Groupe-conseil
4655, boulevard Wilfrid-Hamel
Québec (Québec) G1P 2J7

Téléphone : (418) 871-8151
Télécopieur : (418) 871-9625

En collaboration avec :



Consultants
Enviroconseil

Consultants Enviroconseil Inc.
3930, boulevard Wilfrid-Hamel Ouest, bureau 208
Québec (Québec) G1P 2J2

Téléphone : (418) 877-8182
Télécopieur : (418) 877-8846

Juillet 2003

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'ISLET-MONTMAGNY

RECHERCHE COMPLÉMENTAIRE D'UN SITE POUR
L'IMPLANTATION D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

RAPPORT

RÉFÉRENCE BPR : ML-18-308



Groupe-conseil

BPR Groupe-conseil

4655, boulevard Wilfrid-Hamel
Québec (Québec) G1P 2J7

Téléphone : (418) 871-8151

Télécopieur : (418) 871-9625



Consultants
Enviroconseil

Consultants Enviroconseil Inc.

3930, boulevard Wilfrid-Hamel ouest, bureau 208
Québec (Québec) G1P 2J2

Téléphone : (418) 877-8182

Télécopieur : (418) 877-8846



Jean Gauthier, ing. M.Sc.



François Bergeron, ing.

Juillet 2003

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Jean Gauthier, ingénieur, M.Sc.	Chargé de projet, BPR Groupe-conseil
Jean-Yves Drolet, agronome, M.Sc.	Analyse de la problématique agricole, BPR Groupe-conseil
Isabelle Demers, biologiste, M. Env.	Analyste, BPR Groupe-conseil
François Bergeron, ingénieur.	Gestion des matières résiduelles, Consultants Enviroconseil

TABLE DES MATIÈRES

1. MISE EN SITUATION	4
2. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	5
2.1 Identification des zones d'intérêt sur base cartographique	5
2.1.1 Critères réglementaires	8
2.1.2 Critères complémentaires	11
2.2 Analyse multicritère des zones potentielles	12
3. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DES ZONES POTENTIELLES	14
3.1 Description des sites potentiels	14
3.2 Identification des zones d'intérêt sur base cartographique	16
4. ANALYSE MULTICRITÈRES	18
4.1 Protocole d'évaluation	18
4.1.1 Localisation et usage des cours ou plans d'eau	19
4.1.2 Caractéristiques du site	20
4.1.3 Voies d'accès	22
4.1.4 Potentiel du site et du secteur	23
4.1.5 Isolement du site	24
4.2 Évaluation des sites retenus	25
5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATION	26

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 2.1 Normes de localisation prévues au projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles
- Tableau 4.1 Compilation des résultats de l'analyse multicritère

LISTE DES FIGURES

- Figure 2.1 Municipalités membres de la RIGMRIM et zonage agricole
- Figure 2.2 Contraintes : bassins versants de prises d'eau municipales et secteurs protégés

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 Fiches synthèse et photographies des zones potentielles
- Annexe 2 Figure 3.1 – Zones de recherche complémentaires

1. MISE EN SITUATION

La Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'Islet-Montmagny (RIGMRIM) est actuellement engagée dans un processus de planification visant l'identification d'une solution de disposition pour ses déchets solides. Cette planification doit s'effectuer en tenant compte de la capacité résiduelle limitée de son site actuel et des objectifs de la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

Des travaux ayant pour but l'identification du meilleur emplacement possible pour l'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique (LET) ont été amorcés en 2001. Un premier rapport déposé en novembre 2001 a permis de conclure, après analyse de treize sites en zone agricole et non-agricole, que l'agrandissement du site actuel constituait l'alternative la plus intéressante pour la régie. Cependant, le projet d'agrandissement n'a pas été autorisé par la Commission de Protection du Territoire Agricole.

Suite à ce refus, une recherche complémentaire de sites potentiels a été réalisée. En collaboration avec les représentants de la RIGMRIM, de nouvelles lignes directrices ont été élaborées pour définir le cadre de la recherche :

- Recherche sur le territoire des municipalités membres de la RIGMRIM seulement ;
- Recherche en dehors des zones agricoles;
- Privilégier les terres publiques.

Ce document présente les résultats de cette recherche complémentaire de sites et les recommandations qui en découlent.

2. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

La méthodologie mise de l'avant vise à identifier le site de moindre impact selon une approche en deux étapes. La première a consisté à restreindre le territoire de recherche à partir des lignes directrices établies et des critères réglementaires applicables. Cette étape s'est effectuée sur une base cartographique à partir des nombreuses données recueillies lors de la démarche initiale en 2001-2002 ou lors de la présente analyse. Mentionnons notamment qu'une attention particulière a été apportée à ce stade afin de bien identifier toute zone non propice en vertu des schémas d'aménagement des MRC concernées. Des rencontres spécifiques ont d'ailleurs eu lieu avec les responsables des MRC à ce sujet.

La seconde étape de la méthodologie a consisté en une analyse de type multicritère des zones identifiées lors de l'étape initiale. Pour ce faire une visite des zones potentielles a été effectuée et les informations relatives aux critères d'analyse ont été compilées dans des fiches prévues à cette fin. La finalité de cette étape a été d'identifier le site de moindre impact pour l'implantation d'un LET et de qualifier ce site en fonction de son potentiel à recevoir un lieu d'enfouissement.

2.1 IDENTIFICATION DES ZONES D'INTÉRÊT SUR BASE CARTOGRAPHIQUE

Après avoir délimité le territoire des municipalités membres devant faire l'objet de l'analyse, nous avons exclu la superficie de la zone agricole (voir figure 2.1). Les critères de sélection suivants ont par la suite été appliqués pour cerner d'avantage les zones potentielles d'implantation d'un LET :

Critères réglementaires :

- Distance de toute prise d'eau commerciale ou municipale;
- Zones d'inondation de récurrence 100 ans;
- Terrains à potentiel aquifère élevé.

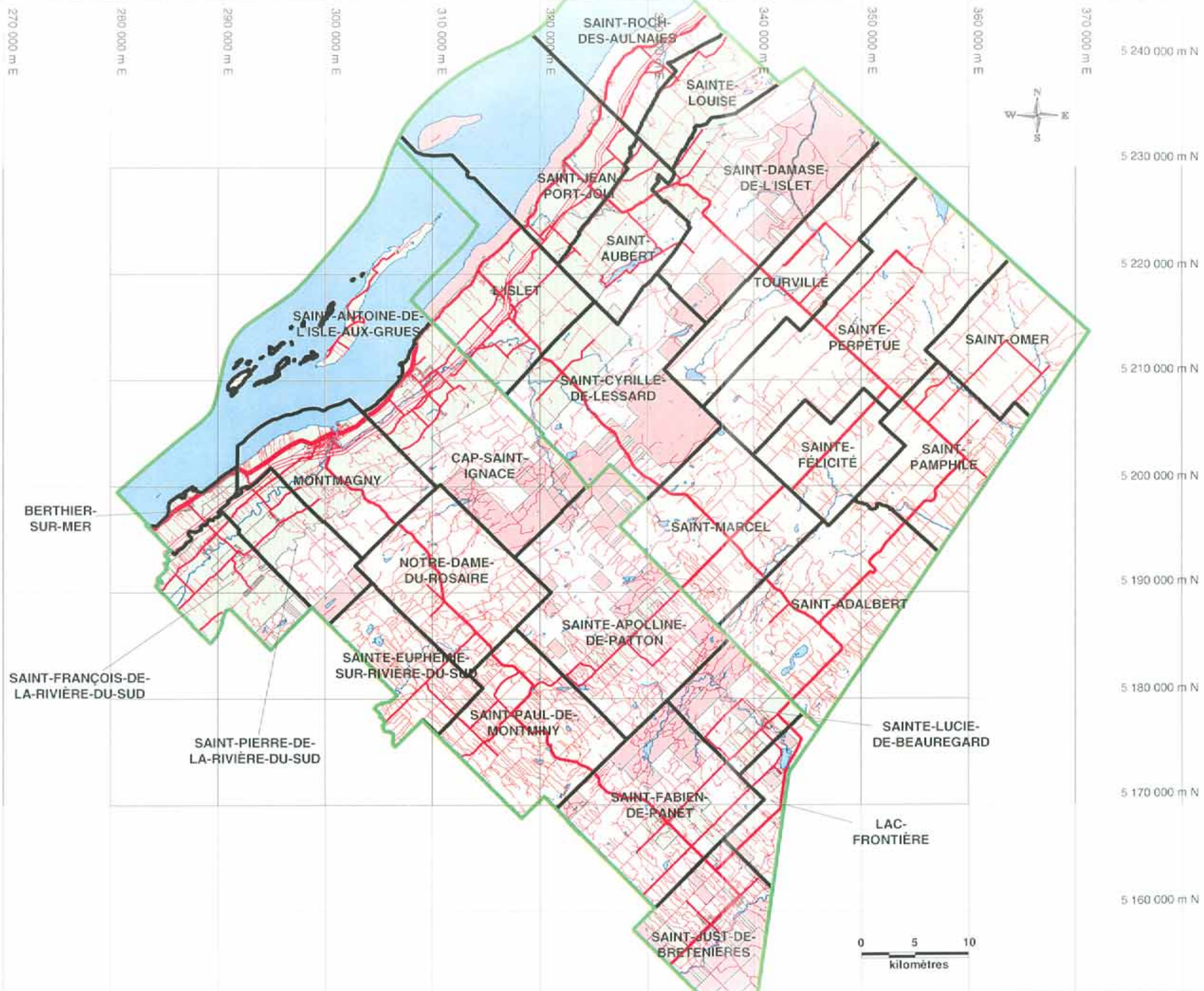
Critères complémentaires :

- Bassins versants des prises d'eau potable municipales;
- Potentiel acéricole du site;
- Affectations du territoire (zones récréatives, zones urbaines etc.);
- Critères techniques (topographie, superficie minimale reliée aux besoins);
- Présence de voie d'accès.

Les paragraphes suivants précisent les composantes ou les restrictions associées à ces différents critères.

FIGURE 2.1

MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA RIGMRIM ET ZONAGE AGRICOLE



Légende :

- Zone agricole
 - Forêt publique
 - Municipalités non membres de la RIGMRIM
 - Limite municipale
 - Limite MRC
- Réseau routier**
- Autoroutes
 - Routes principales
 - Routes Secondaires
 - Autres routes

Échelle 1 : 350 000



2.1.1 Critères réglementaires

Actuellement, les dispositions du *Règlement sur les déchets solides* sont théoriquement toujours en application. Cependant, l'analyse des projets s'effectue dorénavant en vertu du projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles dont notamment la version pré-publiée en octobre 2000. Les nouvelles normes de localisation mentionnées dans ce projet de règlement ont donc été prises en compte dans la recherche de sites potentiels.

Distance des prises d'eau

Les normes de localisation sont présentées au tableau 2.1 et la figure 2.2 présente les principales prises d'eau municipales.

Tableau 2.1
Normes de localisation prévues au projet de Règlement
sur l'élimination des matières résiduelles

Normes de localisation pour un nouveau LET		
Description		Norme
1	Distance minimale de toute prise d'eau (eau de source ou minérale) selon le Règlement Q-2, r.5.	1 000 mètres ^{(1), (2)}
2	Distance minimale d'une prise d'eau d'un réseau d'aqueduc municipal exploité selon l'article 32.1 de la Loi sur la Qualité de l'environnement	1 000 mètres ^{(1), (2)}

- (1) À partir de la limite intérieure de la zone tampon qui ceinture le lieu d'enfouissement (aire d'enfouissement proprement dite).
- (2) Exigence non absolue dans la mesure où certaines conditions hydrogéologiques sont respectées.

Zone d'inondation

De la même façon que pour l'éloignement des prises d'eau le projet de règlement stipule qu'il est complètement interdit d'implanter un lieu d'enfouissement technique dans toute zone d'inondation de récurrence de 100 ans.




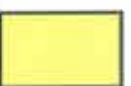







Terrain à potentiel aquifère élevé

Le dernier critère à caractère d'exclusion prévu par le cadre réglementaire consiste en l'interdiction d'installer un LET au-dessus d'un terrain où se retrouve un aquifère de classe I selon la Politique et qui possède une capacité supérieure à 25 m³/h pour un puits.

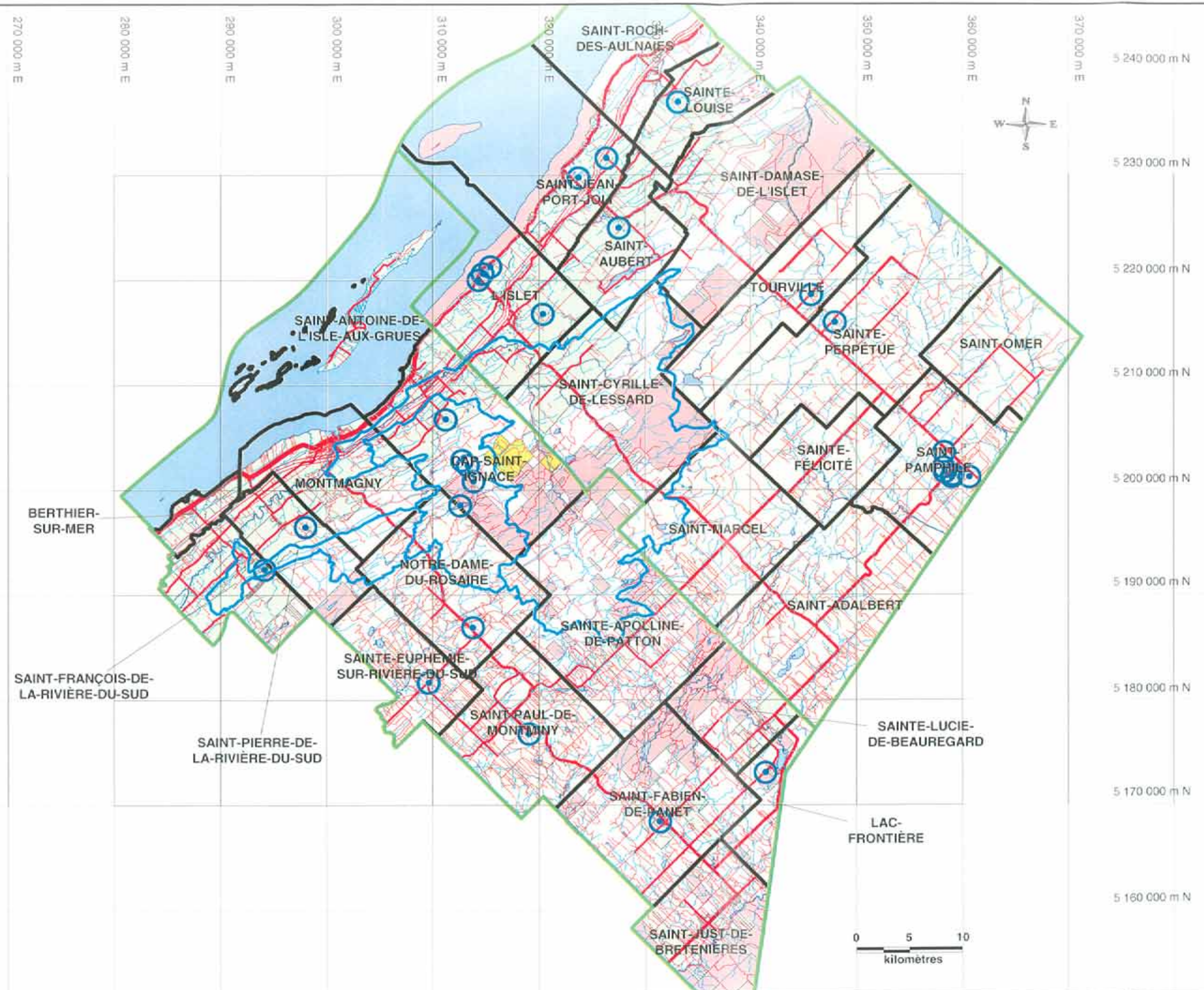
FIGURE 2.2

**CONTRAINTES :
BASSINS VERSANTS DE
PRISES D'EAU MUNICIPALES
ET SECTEURS PROTÉGÉS**

Légende :

-  Zone agricole
-  Forêt publique
-  Municipalités non membres de la RIGMRIM
-  Domaine Vincelotte
-  Rayon de protection 1 km
-  Prises d'eau potable
-  Limite de bassin
-  Limite municipale
-  Limite MRC
- Réseau routier**
-  Autoroutes
-  Routes principales
-  Routes Secondaires
-  Autres routes

Échelle 1 : 350 000



2.1.2 Critères complémentaires

Outre les éléments spécifiques du cadre réglementaire, la délimitation des zones d'intérêt à partir des documents cartographiques s'est appuyée sur certains autres critères d'analyse pertinents :

Bassins versants des prises d'eau potable municipale

Le réseau hydrographique a été étudié en utilisant des cartes topographiques à l'échelle 1 : 20 000, des photographies aériennes, des cartes de bassins versants et les cartes thématiques des usages de la MRC. Ainsi, les prises municipales d'eau potable sur le territoire ont été localisées, de même que les zones où la densité de puits individuels d'approvisionnement en eau était élevée (voir figure 2.2).

Nous avons déterminé et exclu les bassins versants de faible superficie utilisés comme prise d'eau potable puisque les petits bassins versants sont plus vulnérables à la contamination par les activités anthropiques.

Potentiel acéricole

La localisation géographique des peuplements forestiers a été obtenue en consultant les cartes écoforestières d'échelle 1 : 20 000 du MRN et les photographies aériennes. Les peuplements composés d'une fraction importante d'érables à sucre ont été exclus des zones potentielles.

Affectations du territoire

Les aires d'affectation urbaine, récréative, de conservation ou d'intérêt écologique ou faunique ont été exclues des zones potentielles d'intérêt. Les cartes d'affectations du territoire ont été consultées. De plus, la recherche s'est principalement orientée vers les zones situées sur des terres publiques tel que convenu au début de la démarche.

Critères techniques

Deux (2) principaux critères techniques ont été considérés dans l'analyse cartographique soient : la topographie du terrain et la superficie de celui-ci en regard avec les besoins. Les zones où la topographie est accidentée ont été exclues des zones potentielles. Autant

que possible, la topographie doit être plane ou légèrement orientée vers le cours d'eau récepteur afin d'éviter tout pompage de lixiviat.

Considérant les besoins ajustés en terme de tonnage annuel et le fait que l'aménagement d'un nouveau LET doit inclure, outre la zone d'enfouissement proprement dite, les ouvrages connexes et des zones de dégagement minimales, la superficie minimale requise calculée selon certaines hypothèses de base se situe aux environs de 250 000 m² à 300 000 m² (voir rapport d'étape 1, BPR, juin 2001).

Présence de voies d'accès

Parmi les critères complémentaires que nous avons utilisé dans l'analyse cartographique, la proximité des principales voies d'accès a été retenue. En effet, l'importance du territoire de recherche favorise la sélection de sites à proximité des axes routiers principaux permettant ainsi aux diverses municipalités un accès plus facile au site d'implantation.

2.2 ANALYSE MULTICRITÈRE DES ZONES POTENTIELLES

Pour cette seconde étape, deux (2) principales activités ont été réalisées, soit la visite des zones potentielles préalablement identifiées sur une base cartographique et l'analyse multicritère proprement dite à partir des données recueillies lors de ces visites. Une équipe multidisciplinaire (4 personnes) a été mise sur pied pour cette visite. La sélection des critères intégrateurs permettant de colliger l'information pertinente sur chacun des sites a été faite avant la visite des lieux. Ainsi, cinq (5) groupes d'éléments touchant aux aspects sociaux, environnementaux, techniques et fonctionnels des sites ont été retenus. Cette sélection a été faite en identifiant, selon notre expérience, certains des éléments permettant de juger de la qualité globale d'un site et de l'impact global que pourrait représenter l'implantation d'un LET à cet endroit. Les critères intégrateurs que nous avons retenus sont :

- Localisation et usage des cours ou plans d'eau;
- Caractéristiques du site;
- Voies d'accès;
- Potentiel du site et du secteur;
- Isolement du site.

La compilation des données recueillies lors de visites s'est faite à partir de fiches synthèses. Ces fiches sont présentées à l'annexe 1. En ce qui concerne l'analyse multicritère, la section 4 précise la méthodologie de travail à cet égard. De façon sommaire, ce type d'analyse vise à identifier de façon objective le site de moindre impact parmi les zones identifiées et d'établir la qualité globale du site pour implanter un lieu d'enfouissement technique.

3. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DES ZONES POTENTIELLES

Le processus de recherche de sites potentiels présenté précédemment a mené à l'identification de sept zones potentielles qui ont été visitées. Toutes les zones retenues sont localisées en dehors de la zone agricole permanente de la CPTAQ et cinq de celles-ci sont situées sur des terres publiques du gouvernement du Québec. La localisation des zones potentielles est présentée à la figure 3.1 (annexe 2).

3.1 DESCRIPTION DES SITES POTENTIELS

Zone 1

La zone 1 est située sur le territoire de la municipalité de Saint-Damase-de-l'Islet près de la route 204. L'accès au site à partir de la route 204 se fait via des terres privées sur environ 1,5 kilomètres. Le chemin d'accès à ce site ne permet pas la rencontre de deux véhicules et la capacité portante du pont traversant la rivière Damnée apparaît insuffisante. Cette rivière constitue le cours d'eau récepteur du site potentiel. C'est un affluent de la rivière Ouelle et la superficie de son bassin versant au point de rejet présumé est inférieure à 50 km². La qualité de son eau est présumée bonne (aucune activité industrielle dans le secteur, peu ou pas d'agriculture, pas d'agglomération urbaine).

Ce site a fait l'objet de coupes forestières récemment et est donc relativement perturbé. La végétation présente est typique d'une régénération (sapin, tremble, bouleaux, sphaigne). Plusieurs petits animaux ont été observés lors de la visite de terrain. Le sol semble composé d'un till indifférencié.

Une érablière et une cabane à sucre commerciale sont présentes à proximité du site. Il n'y a aucune percée visuelle directe sur le site car il est situé dans un secteur isolé à environ 1,5 km de la route 204. La topographie du site est plane avec une légère pente et le drainage est moyen.

Zone 2

La zone 2 est également située dans la municipalité de Saint-Damase-de-l'Islet, du côté opposé de la route 204 par rapport à la zone 1. Aucun chemin d'accès public n'existe, l'accès se faisant via des chemins privés à partir de la route 204. Le site est situé à une distance d'environ 2 kilomètres de la route 204.

Le cours d'eau récepteur de ce site est également la rivière Damnée, la zone 2 étant localisée complètement en amont de son bassin versant (superficie du bassin versant au droit du site < 10 km²). Selon la carte topographique à l'échelle 1 : 50 000, la rivière Damnée aurait un écoulement intermittent à cet endroit. La qualité de l'eau est présumée bonne puisque aucune activité industrielle, agricole ou urbaine n'est présente dans les environs. Le secteur est boisé et la topographie du site est plane. Le secteur est relativement bien isolé (environ 2 km de la route 204) bien qu'il soit accessible visuellement depuis la rue Arago au nord.

Zone 3

La zone 3 est située dans la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard le long de la route 285. Cette zone est divisée en deux (2) blocs (voir figure 3.1 à l'annexe 2). L'accès à cette zone est facile puisqu'elle est située directement sur la route 285. À cet endroit les terres publiques bordent directement la route. Elle est cependant bien isolée visuellement puisqu'un écran boisé a été maintenu en bordure de la route lors des travaux de déboisement.

Pour le bloc 1, le cours d'eau récepteur est le ruisseau de la Bouteille qui est un affluent du Bras d'Apic. Ce ruisseau possède un bassin versant d'une superficie inférieure à 10 km². Le cours d'eau récepteur du bloc 2 est le Bras de l'Est qui est également un affluent du Bras d'Apic. Le bassin versant de ce cours d'eau possède une superficie inférieure à 20 km². La qualité de l'eau des deux cours d'eau récepteurs de la zone 3 est présumée bonne (aucune activité industrielle, pas d'agglomération urbaine, peu ou pas d'agriculture).

Cette zone a fait l'objet de coupes forestières au cours des dernières années; la végétation présente est donc typique d'une forêt en régénération. Des pistes d'orignal et des traces de broutage ont été observées. De la pêche en étang est présente en aval sur le Bras d'Apic. La topographie du bloc 1 est relativement plane avec une pente douce orientée

vers le sud-ouest. Le bloc 2 possède un relief légèrement plus accidenté. Une ligne électrique est présente sur la route 285 mais s'arrête à environ 1 kilomètre avant d'arriver à la zone 3.

Zone 4

La zone 4 est située dans la municipalité de Cap-Saint-Ignace le long de la route de l'Espérance (route locale). Cette route de gravier n'est pas entretenue en hiver. L'accès à la route de l'Espérance se fait via le rang Bellevue où plusieurs habitations sont présentes. L'impact relié au transport est donc susceptible d'être important. La zone 4 est située sur des terres privées.

3.2 IDENTIFICATION DES ZONES D'INTÉRÊT SUR BASE CARTOGRAPHIQUE

Aucun cours d'eau n'est présent directement sur le site. Le cours d'eau le plus près est le Bras Saint-Nicolas situé à une distance allant de 1,5 à 3 km selon les endroits. Le secteur présente un intérêt particulier pour les activités de récréation (les portes de l'Enfer, chute à Taupin, etc.). Un secteur protégé en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* est présent à proximité, soit le domaine Vincelotte (voir figure 3.1 à l'annexe 2). Des activités récréotouristiques diverses se pratiquent à cet endroit, notamment la chasse, la pêche et l'observation de la faune. De plus, des sentiers de VTT abondent dans le secteur.

Zone 5

La zone 5 est située à l'extrémité sud-est de la municipalité de Cap-Saint-Ignace. L'accès se fait facilement par la route de l'Espérance comme pour la zone 4. Tel que mentionné, cette route n'est pas pavée et n'est pas déneigée en hiver. L'accès à la route de l'Espérance se fait via le rang Bellevue où plusieurs habitations sont présentes et l'impact relié au transport est donc susceptible d'être important.

Le cours d'eau récepteur est le Bras Saint-Nicolas qui est une rivière d'importance moyenne et dont la qualité de l'eau est présumée bonne (aucune activité industrielle, pas d'agglomération urbaine, peu ou pas d'agriculture). Cette zone est déboisée et est bien isolée (aucune percée visuelle). Le domaine Vincelotte est à proximité de cette zone.

Zone 6

La zone 6 est située sur des terres privées dans la municipalité de Saint-Apolline-de-Patton. Le site est à environ 1 km de la route 216 et aucun chemin d'accès au site à partir de cette route n'existe actuellement. L'accès doit se faire en traversant la municipalité depuis le nord.

Le cours d'eau récepteur est la rivière Gauthier, qui est un affluent de la rivière Noire Nord-ouest. C'est un cours d'eau de faible importance dont la superficie du bassin versant est inférieure à 50 km². Le site est relativement bien isolé et présente de faibles potentiels fauniques, forestiers, agricoles et récréotouristiques.

Zone 7

La zone 7 est située dans la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard à proximité du Lac des Plaines. L'accès au secteur se fait par la route des Plaines (route non pavée). L'accès au site même est difficile. Ce site a été déboisé il y a quelques années (10 à 15 ans environ).

Le cours d'eau récepteur est le Bras Nord-Est (décharge du Lac des Plaines). C'est un cours d'eau de faible importance dont le bassin versant possède une superficie de moins de 30 km². Ce cours d'eau est un affluent du Bras Saint-Nicolas. Le relief du site est plat. Une importante zone de villégiature est présente à moins de 1 km de la zone 7 (plusieurs chalets en bordure du Lac des Plaines).

4. ANALYSE MULTICRITÈRES

Les sites potentiels retenus à l'étape précédente ont fait l'objet d'une analyse multicritère quantitative. Cette analyse a permis d'attribuer une note en pourcentage pour classer quantitativement, et le plus objectivement possible, les sites analysés en fonction de leur potentiel à accueillir un LET avec le moins d'impacts sur l'environnement. L'évaluation est réalisée à l'aide d'un protocole qui permet d'évaluer l'ensemble des principaux aspects socio-environnementaux et techniques touchés par le choix d'un site en particulier.

Le protocole d'évaluation couvre de façon exhaustive l'ensemble des éléments pertinents qui sont susceptibles d'être soulevés, questionnés ou considérés dans la procédure d'autorisation centrée autour d'une analyse et d'une évaluation des impacts environnementaux.

Nous considérons également que le protocole élaboré constitue une méthode d'évaluation limitant la subjectivité. Le nombre important de critères et les subdivisions de ceux-ci permettent une attribution éclairée des cotes. Sachant qu'il est impossible d'éliminer complètement toute subjectivité, nous estimons que ce protocole représente une bonne méthode pour identifier un site de moindre impact.

Cette analyse multicritère demeure une aide pour la sélection du meilleur site pour l'aménagement d'un LET.

4.1 PROTOCOLE D'ÉVALUATION

L'analyse multicritère est réalisée à l'aide d'un protocole d'évaluation composé de cinq groupes d'éléments à évaluer. Chacun de ces groupes est subdivisé en une série de critères pour lesquels une cote est attribuée en fonction de l'importance relative de chaque critère. La cote de chaque critère est également subdivisée de façon à représenter les différents scénarios possibles ainsi que leurs influences sur la qualité du site. Les sous-sections suivantes présentent les critères et leurs échelles de cotation, ainsi que certaines informations facilitant l'évaluation.

4.1.1 Localisation et usage des cours ou plans d'eau

Cette section comprend cinq critères qui représentent 25 % de la note globale. Ces critères couvrent les aspects du cours d'eau récepteur pour le rejet du lixiviat traité ainsi que pour tous les autres cours ou plans d'eau significatifs présents aux environs du site évalué.

Usage du cours d'eau récepteur

<i>A</i>	<i>Aucun usage récréatif ou commercial</i>	6
<i>B</i>	<i>Usage récréatif ou commercial non-structuré faible à moyen</i>	3-5
<i>C</i>	<i>Usage récréatif ou commercial structuré faible à moyen</i>	1-2
<i>D</i>	<i>Usage récréatif ou commercial fort</i>	0

La section du cours d'eau considérée pour ce critère correspond à la portion en aval du point de rejet envisagé et ce sur une distance de 2 km. Les écarts de cote pour les subdivisions *B* et *C* permettent d'ajuster la cote en fonction de l'ampleur des usages récréatifs ou commerciaux.

Distance du cours d'eau récepteur

<i>A</i>	<i>Sur le site, en bordure</i>	6
<i>B</i>	<i>Sur le site, centré</i>	4
<i>C</i>	<i>Près des limites du site et facilement accessible (< 1 km)</i>	4
<i>D</i>	<i>Près des limites du site mais difficilement accessible (< 1 km)</i>	2-3
<i>E</i>	<i>Loin des limites du site mais facilement accessible (> 1 km)</i>	2-3
<i>F</i>	<i>Loin des limites du site et difficilement accessible (> 1 km)</i>	1
<i>G</i>	<i>Aucun cours d'eau récepteur à une distance réaliste</i>	0

La présence d'un cours d'eau récepteur sur la propriété permet de minimiser les infrastructures pour l'acheminement du lixiviat traité au cours d'eau. De plus, aucune acquisition supplémentaire de terrain ou de servitude n'est nécessaire.

Qualité du cours d'eau récepteur

<i>A</i>	<i>Fort débit et contamination en amont faible</i>	6
<i>B</i>	<i>Fort débit et contamination en amont forte</i>	4-5
<i>C</i>	<i>Faible débit et contamination en amont faible</i>	3-4
<i>D</i>	<i>Faible débit et contamination en amont forte</i>	1-2
<i>E</i>	<i>Pas de cours d'eau récepteur</i>	0

Les écarts de cote pour les subdivisions **B** et **C** permettent d'ajuster la cote en fonction de l'intensité du débit et de la contamination.

Distance de tout cours ou plan d'eau autre que le cours d'eau récepteur

<i>A</i>	<i>Aucun cours ou plan d'eau dans une limite de 1 km du site</i>	4
<i>B</i>	<i>Cours ou plan d'eau entre 0 et 1 km du site</i>	1-3
<i>C</i>	<i>Cours ou plan d'eau sur le site</i>	0

La distance de 1 km est utilisée comme limite au-delà de laquelle un cours ou plan d'eau n'a plus d'impact significatif sur la qualité d'un site. Cette distance est choisie sur la base de la distance minimale de 1 km d'un LET par rapport à une prise d'eau municipale ou pour usage commercial du *Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles* (MENV, 2000).

Usage des cours ou plans d'eau autres que le cours d'eau récepteur

<i>A</i>	<i>Aucun usage récréatif ou commercial</i>	3
<i>B</i>	<i>Usage récréatif ou commercial non-structuré faible à moyen</i>	2
<i>C</i>	<i>Usage récréatif ou commercial structuré faible à moyen</i>	1
<i>D</i>	<i>Usage récréatif ou commercial fort</i>	0

Les autres cours ou plans d'eau considérés pour ce critère correspondent à ceux situés en aval hydraulique du site et ce sur une distance de 2 km.

4.1.2 Caractéristiques du site

Cette section comprend également cinq critères qui représentent aussi 25 % de la note globale. Les éléments touchés par ce groupe de critères sont plus d'ordre technique, mais ils ont également une influence sur l'ampleur des impacts possibles sur l'environnement. Par exemple, la distance par rapport au centre de masse a un impact sur les coûts d'un projet mais ce critère a également une influence sur les impacts environnementaux (un site plus près du centre de masse implique moins de circulation des camions de collecte et donc moins d'impacts en découlent).

Distance par rapport au centre de masse

<i>A</i>	<i>Centre de masse à moins de 5 km du site</i>	9-10
<i>B</i>	<i>Centre de masse entre 5 et 20 km du site</i>	3-8
<i>C</i>	<i>Centre de masse à plus de 20 km du site</i>	0-2

Ce critère évalue la fonctionnalité du site à desservir les clients au moindre coût. Les limites de distance tiennent compte du rayon d'action du camion de collecte afin d'éviter le transbordement de déchets.

Superficie totale utilisable et possibilité d'expansion

<i>A</i>	<i>Superficie minimale disponible selon le besoin et terrains avoisinants accessibles</i>	5
<i>B</i>	<i>Superficie minimale disponible selon le besoin et terrains avoisinants partiellement accessibles</i>	1-4
<i>C</i>	<i>Superficie minimale disponible et aucune possibilité d'expansion</i>	0

La superficie minimale doit être évaluée en fonction du projet d'aménagement prévu à l'origine de la recherche de site. On considère que la superficie minimale requise est rencontrée pour tous les sites soumis à l'évaluation.

Topographie

<i>A</i>	<i>Pente douce (< 10 %) et régulière</i>	5
<i>B</i>	<i>Pente douce (< 10 %) et directions variées</i>	4
<i>C</i>	<i>Pente supérieure (> 10 %) et régulière</i>	3
<i>D</i>	<i>Pente supérieure (> 10 %) et directions variées</i>	1
<i>E</i>	<i>Topographie accidentée, changements de pente abrupts</i>	0

Le pourcentage de pente est donné à titre indicatif. Ce critère doit être évalué d'après le site dans son ensemble.

Qualité du drainage de surface

<i>A</i>	<i>Réseau de drainage déjà établi</i>	3
<i>B</i>	<i>Topographie favorable à un drainage simple et efficace</i>	2
<i>C</i>	<i>Topographie complexe et défavorable au drainage de surface</i>	0

Distance des services d'alimentation électrique

<i>A</i>	<i>Service disponible à la limite de la propriété</i>	2
<i>B</i>	<i>Service disponible à moins de 1 km</i>	1
<i>C</i>	<i>Service disponible à plus de 1 km</i>	0

La limite de 1 km a été fixée arbitrairement. Elle tient compte de l'ampleur des travaux nécessaires à un éventuel raccordement.

4.1.3 Voies d'accès

Cette section comprend trois critères qui représentent 17 % de la note globale. Ces critères touchent tous les aspects des voies d'accès.

Occupation du territoire le long des voies d'accès

<i>A</i>	<i>Peu dense et usage industriel</i>	8
<i>B</i>	<i>Dense et usage industriel</i>	6-7
<i>C</i>	<i>Peu dense et usage commercial ou habitation ou communautaire</i>	5-7
<i>D</i>	<i>Dense et usage commercial ou habitation ou communautaire</i>	0-4

On comprend que l'usage communautaire mentionné aux subdivisions *C* et *D* exclut celui attribué aux services publics reliés à l'enfouissement de déchets.

Distance et capacité de circulation des voies d'accès

<i>A</i>	<i>Adjacent à un réseau autoroutier (< 5 km)</i>	6
<i>B</i>	<i>Adjacent à un réseau national ou régional (< 5 km)</i>	4-5
<i>C</i>	<i>Éloigné d'un réseau autoroutier (sans autre réseau avant)</i>	2-4
<i>D</i>	<i>Adjacent à un réseau collecteur ou local (< 5 km)</i>	3-4
<i>E</i>	<i>Éloigné d'un réseau national ou régional (sans autre réseau avant)</i>	1-3
<i>F</i>	<i>Éloigné d'un réseau collecteur ou local</i>	0-1

L'évaluation de ce critère doit toujours considérer le réseau le plus proche. Pour ce qui est d'un réseau autoroutier, la distance doit tenir compte de l'accès au réseau autoroutier. L'identification du type de réseau est conforme à la norme de classification fonctionnelle du réseau routier du MTQ. Les distances doivent être mesurées à partir de l'entrée sur la propriété.

Qualité des voies d'accès en termes de revêtement de surface

<i>A</i>	<i>Voies d'accès pavées sur l'ensemble du réseau d'accès</i>	3
<i>B</i>	<i>Voies d'accès pavées sur une portion du réseau d'accès</i>	1-2
<i>C</i>	<i>Aucune voie d'accès pavée</i>	0

On considère que le réseau d'accès correspond aux voies régulièrement empruntées par les camions. L'écart de cote pour la subdivision *B* permet d'ajuster la cote en fonction de la proportion des voies d'accès pavées.

4.1.4 Potentiel du site et du secteur

Cette section comprend trois critères qui représentent 17 % de la note globale.

Potentiel récréotouristique

<i>A</i>	<i>Aucun potentiel récréotouristique</i>	7
<i>B</i>	<i>Potentiel faible à moyen (activités non-structurées)</i>	4-6
<i>C</i>	<i>Potentiel faible à moyen (activités structurées)</i>	1-3
<i>D</i>	<i>Potentiel récréotouristique majeur</i>	0

L'analyse de ce critère doit couvrir le secteur inclus dans un rayon de 2 km du site. Ce rayon correspond au rayon de l'étude d'impact. Cette analyse se limite au potentiel déjà identifié (pas une étude d'impact). On entend par activités structurées la présence d'entreprises ou de structures en place ou identifiées. L'évaluation du potentiel récréotouristique doit exclure les usages des cours ou plan d'eau qui sont considérés aux critères précédemment traités. Les écarts de cote pour les subdivisions *B* et *C* permettent d'ajuster la cote en fonction de l'ampleur du potentiel récréotouristique.

Potentiel forestier et agricole

<i>A</i>	<i>Aucun potentiel forestier ou agricole</i>	5
<i>B</i>	<i>Faible potentiel forestier ou agricole</i>	4
<i>C</i>	<i>Potentiel forestier ou agricole moyen</i>	3
<i>D</i>	<i>Bon potentiel forestier ou agricole (érablière, champs en culture)</i>	2
<i>E</i>	<i>Présence d'une espèce rare et/ou particulière</i>	0

Le potentiel fait référence autant à la qualité qu'à la superficie impliquée.

Potentiel faunique

<i>A</i>	<i>Potentiel faunique faible (aucune espèce particulière et/ou protégée)</i>	5
<i>B</i>	<i>Potentiel faunique moyen</i>	3
<i>C</i>	<i>Faune riche et diversifiée présentant des espèces particulières et/ou protégées</i>	0

On entend par espèce rare et/ou protégée aussi bien la présence de ravages ou d'habitats spécifiques.

4.1.5 Isolement du site

Cette section comprend deux critères qui représentent 16 % de la note globale.

Percée visuelle sur le site

<i>A</i>	<i>Site bien isolé naturellement (arbres matures) ne nécessitant pas de mesures d'atténuation</i>	8
<i>B</i>	<i>Site isolé visuellement mais nécessitant des mesures d'atténuation mineures</i>	4-7
<i>C</i>	<i>Site mal isolé nécessitant des mesures d'atténuation importantes</i>	0-3

Les mesures d'atténuation nécessaires doivent permettre de répondre à l'article 15 du *Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles* (MENV, 2000) concernant l'intégration au paysage environnant. Les écarts de cote pour les subdivisions **B** et **C** permettent d'ajuster la cote en fonction de l'ampleur des mesures d'atténuation nécessaires.

Distance de la résidence permanente la plus proche

<i>A</i>	<i>Supérieure à 2 km de la limite du site</i>	8
<i>B</i>	<i>Entre 1 et 2 km de la limite du site</i>	3-7
<i>C</i>	<i>Entre 0 et 1 km de la limite du site</i>	0-2

Les limites de 2 et 1 km sont retenues étant donné qu'elles correspondent respectivement à l'étendue d'une étude d'impact et à la distance réglementaire dans le cadre de l'intégration visuelle au paysage.

4.2 ÉVALUATION DES SITES RETENUS

Le tableau 4.1 présente le résultat de l'analyse multicritère. À la lumière de cette compilation, on note dans un premier temps que la zone 3 (bloc 1 ou bloc 2) se démarque et qu'elle représente la meilleure zone parmi celles retenues pour l'implantation d'un LET. Parmi les qualités de cette zone qui font en sorte qu'elle se distingue du lot, en particulier de la zone 3-1 (bloc 1), notons l'accès et les caractéristiques générales du site.

Les zones 1, 2 et 5 recueillent quant à elles un même pointage relativement inférieur à la zone 3. Cela indique de façon générale qu'elles possèdent certaines qualités à l'égard des aspects sociaux, environnementaux et techniques associés à l'implantation d'un LET mais qu'elles représenteraient selon notre analyse des zones où l'impact global d'un LET serait supérieur. Quant aux zones 6 et 7 leurs pointages indiquent qu'en comparaison avec la zone 3, elles s'avèrent des zones dont les qualités sont nettement inférieures selon les critères d'analyses.

Tableau 4.1
Compilation des résultats de l'analyse multicritère

Critères intégrateurs	Site analysé						
	1	2	3-1	3-2	5	6	7
Localisation et usages des cours ou plans d'eau /25	21	18	21	18	19	17	16
Caractéristiques du site /25	11	11	17	13	16	12	10
Voies d'accès /17	10	9	15	15	6	7	7
Potentiel du site et du secteur /17	9	12	11	11	7	12	8
Isolement du site /16	14	13	12	14	16	8	9
Total /100	65	63	76	71	64	56	50

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATION

Cette étude complémentaire de recherche de sites a permis d'établir que le bloc 1 de la zone 3, situé à proximité de la municipalité de Saint-Cyrille, dispose, parmi les sept zones retenues, de meilleures caractéristiques globales pour implanter un LET. Il est important d'ajouter que ce site n'est pas uniquement le meilleur identifié, mais qu'il dispose de qualités intrinsèques qui font en sorte qu'il nous apparaît bien adapté pour y recevoir un lieu d'enfouissement technique. En effet ce site, tout en étant situé à environ 20 km du centre de masse du territoire de desserte, est géographiquement situé à proximité du centre du territoire. L'accès est donc possible pour les différentes municipalités du territoire à partir des principales voies existantes. La topographie, la géométrie et l'isolement du site sont très adéquats et permettent de concevoir des aménagements simples et efficaces pour le futur LET. Des exigences particulières pourraient toutefois peut-être s'appliquer à la qualité de l'effluent liquide du site afin d'assurer le maintien de la qualité du cours d'eau récepteur et des usages de celui-ci. Nous recommandons donc de retenir le site 3-bloc 1 et de procéder aux étapes subséquentes de la démarche d'implantation, soit la réalisation de l'étude d'impact.

ANNEXE 1

FICHES SYNTHÈSE ET PHOTOGRAPHIES DES ZONES POTENTIELLES

VISITE DE TERRAIN - IMPLANTATION D'UN LET - RIGMRIM

Lieu de la visite: ZONE 1 photos # 2605 à 2612

Page: 1/2

Réalisée par:

Date:

Localisation et usage des cours ou plan d'eau.

Note: Identifier le cours d'eau récepteur éventuel et évaluer en plus pour celui-ci le débit et la qualité chimique présumée.

Cours d'eau récepteur : rivière Damnée (photos 2605 et 2611), affluent de la rivière Ouelle

Cours d'eau de faible importance.

Bassin versant < 50 km²

Qualité de l'eau présumée bonne (aucune activité industrielle, pas d'agglomération urbaine, peu ou pas d'agriculture)

Largeur du cours d'eau ± 5-6 mètres en période de crue

Localisation, capacité de circulation, qualité et occupation des voies d'accès.

Note: Identifier le ou les chemins d'accès éventuels et décrire à l'égard du type, de la distance, du revêtement et de l'occupation du territoire le long de cette ou ces voies d'accès.

Accès général via la route 204 (route régionale)

Accès via des terres privées sur une distance de ± 1,5 km

Chemin d'accès à refaire pour rencontrer (photo 2610)

Pont au-dessus de la rivière Damnée à refaire car capacité portante insuffisante (photo 2605)

Potentiel du site et du secteur

Note: Évaluer les potentiels fauniques, forestiers, agricoles et récréotouristiques du site et du secteur.

Friche forestière

Végétation : sphaigne et sapin (régénération)

Érablière et cabane à sucre à proximité du côté sud-ouest de la zone (photo 2612)

Présence de lièvres en grande quantité

Isolation visuelle

Note: Identifier la qualité de l'isolement naturel, les percées visuelles et localiser les résidences les plus proches.

environ 1,5 km de la route 204

secteur isolé, aucune percée visuelle sur le site

Caractéristiques du site

Note: Déterminer la topographie, la nature des sols (si possible), la qualité du drainage de surface actuel (drainage existant ou non) et la superficie utilisable.

Zone mal drainée

Topographie plane

Présence d'eau dans les fossés du chemin d'accès

Distance de certains services et/ou utilisateur potentiel

Note: Déterminer la distance pour obtenir le service d'alimentation électrique et celle d'utilisateurs potentiels du biogaz

Électricité jusqu'à la cabane à sucre

Autres investigations

Localisation à l'égard des vents dominants (maison, agglomération)

Existence et localisation de prises d'eau (commerciale, municipale ou particuliers)

Profondeur du roc, de l'aquifère, nature et épaisseur des sols

Schéma d'aménagement

Distance par rapport au centre de masse

Potentiel aquifère

Rose des vents

Info à la Ville

Sondages à faire ou logs existants

Info à la Ville

Cartes

Selon nature des sols et de l'aquifère

VISITE DE TERRAIN - IMPLANTATION D'UN LET - RIGMRIM

Lieu de la visite: ZONE 2 photos # 2613 à 2617

Page: 1/2

Réalisée par:

Date:

Localisation et usage des cours ou plan d'eau.

Note: Identifier le cours d'eau récepteur éventuel et évaluer en plus pour celui-ci le débit et la qualité chimique présumée.

Cours d'eau récepteur : rivière Damnée complètement en amont du bassin versant (superficie du B.V. $\pm < 10 \text{ km}^2$)

Portion du cours d'eau intermittent selon la carte à l'échelle 1:50 000

Qualité de l'eau présumée bonne (aucune activité industrielle, pas d'agglomération urbaine, peu ou pas d'agriculture)

Localisation, capacité de circulation, qualité et occupation des voies d'accès.

Note: Identifier le ou les chemins d'accès éventuels et décrire à l'égard du type, de la distance, du revêtement et de l'occupation du territoire le long de cette ou ces voies d'accès.

Accès via un chemin privé par la 204

Aucun chemin d'accès public

Chemin d'accès serait à construire sur une distance de $\pm 2 \text{ km}$

Potentiel du site et du secteur

Note: Évaluer les potentiels fauniques, forestiers, agricoles et récréotouristiques du site et du secteur.

Secteur boisé, une grande partie des terres a été buchée

Présence de lièvres observée

Isolation visuelle

Note: Identifier la qualité de l'isolement naturel, les percées visuelles et localiser les résidences les plus proches.

environ 2 km de la route 204

secteur isolé

Caractéristiques du site

Note: Déterminer la topographie, la nature des sols (si possible), la qualité du drainage de surface actuel (drainage existant ou non) et la superficie utilisable.

Topographie plane

Distance de certains services et/ou utilisateur potentiel

Note: Déterminer la distance pour obtenir le service d'alimentation électrique et celle d'utilisateurs potentiels du biogaz

Ligne électrique à proximité (photo #2614)

Autres investigations

Localisation à l'égard des vents dominants (maison, agglomération)

Existence et localisation de prises d'eau (commerciale, municipale ou particuliers)

Profondeur du roc, de l'aquifère, nature et épaisseur des sols

Schéma d'aménagement

Distance par rapport au centre de masse

Potentiel aquifère

Rose des vents

Info à la Ville

Sondages à faire ou

logs existants

Info à la Ville

Cartes

Selon nature des sols et

de l'aquifère

VISITE DE TERRAIN - IMPLANTATION D'UN LET - RIGMRIM

Lieu de la visite: ZONE 3 photos # 2635 à 2663

Page: 1/2

Réalisée par:

Date:

Localisation et usage des cours ou plan d'eau.

Note: Identifier le cours d'eau récepteur éventuel et évaluer en plus pour celui-ci le débit et la qualité chimique présumée.

BLOC 1 : cours d'eau récepteur : Ruisseau de la Bouteille. Cours d'eau de faible importance

Bassin versant < 10 km², affluent de la rivière Bras d'Apic. Débit : 0.22 m³/s

BLOC 2 : cours d'eau récepteur : Bras de l'Est. Cours d'eau de faible importance

Bassin versant < 20 km², affluent de la rivière Bras d'Apic.

Qualité de l'eau présumée bonne (aucune activité industrielle, pas d'agglomération urbaine, peu ou pas d'agriculture)

Localisation, capacité de circulation, qualité et occupation des voies d'accès.

Note: Identifier le ou les chemins d'accès éventuels et décrire à l'égard du type, de la distance, du revêtement et de l'occupation du territoire le long de cette ou ces voies d'accès.

Accès facile via la route 285 (route collectrice)

Potentiel du site et du secteur

Note: Évaluer les potentiels fauniques, forestiers, agricoles et récréotouristiques du site et du secteur.

Site déboisé

Pisciculture en aval du Bras d'Apic : alimentation en eau à partir de puits souterrains

Pistes et broutage d'orignal observées

Zonage municipal forestier et agro-forestier

Isolation visuelle

Note: Identifier la qualité de l'isolement naturel, les percées visuelles et localiser les résidences les plus proches.

Zone isolée

Écran boisé en bordure de la 285 (percées visuelles faibles)

Caractéristiques du site

Note: Déterminer la topographie, la nature des sols (si possible), la qualité du drainage de surface actuel (drainage existant ou non) et la superficie utilisable.

BLOC 1 : secteur plat et pente vers les terres privées

BLOC 2 : buton

Distance de certains services et/ou utilisateur potentiel

Note: Déterminer la distance pour obtenir le service d'alimentation électrique et celle d'utilisateurs potentiels du biogaz

Électricité jusqu'à la pisciculture

Autres investigations

Localisation à l'égard des vents dominants (maison, agglomération)

Existence et localisation de prises d'eau (commerciale, municipale ou particuliers)

Profondeur du roc, de l'aquifère, nature et épaisseur des sols

Schéma d'aménagement

Distance par rapport au centre de masse

Potentiel aquifère

Rose des vents

Info à la Ville

Sondages à faire ou logs existants

Info à la Ville

Cartes

Selon nature des sols et de l'aquifère

VISITE DE TERRAIN - IMPLANTATION D'UN LET - RIGMRIM

Lieu de la visite: Zone 4

Page: 1/2

Réalisée par:

Date:

Localisation et usage des cours ou plan d'eau.

Note: Identifier le cours d'eau récepteur éventuel et évaluer en plus pour celui-ci le débit et la qualité chimique présumée.

Aucun cours d'eau directement sur le site

Rivière Bras St-Nicolas est le cours d'eau le plus près ($\pm 1,5$ à 3 km selon les endroits)

Secteur d'intérêt pour les activités de récréation (portes de l'enfer, chute à Taupin, etc.)

Qualité de l'eau inconnue

Localisation, capacité de circulation, qualité et occupation des voies d'accès.

Note: Identifier le ou les chemins d'accès éventuels et décrire à l'égard du type, de la distance, du revêtement et de l'occupation du territoire le long de cette ou ces voies d'accès.

Accès par la route de l'Espérance (route locale)

Route non pavée, non déneigée

Accès via le rang Bellevue = impact important relié au transport

Potentiel du site et du secteur

Note: Évaluer les potentiels fauniques, forestiers, agricoles et récréotouristiques du site et du secteur.

à proximité du domaine de Vincelotte

Abondance de sentiers de VTT et accès à des secteurs d'activités récréotouristiques (Grande écluse, pourvoires, etc.)

Isolation visuelle

Note: Identifier la qualité de l'isolement naturel, les percées visuelles et localiser les résidences les plus proches.

Faible

Caractéristiques du site

Note: Déterminer la topographie, la nature des sols (si possible), la qualité du drainage de surface actuel (drainage existant ou non) et la superficie utilisable.

Distance de certains services et/ou utilisateur potentiel

Note: Déterminer la distance pour obtenir le service d'alimentation électrique et celle d'utilisateurs potentiels du biogaz

Autres investigations

Localisation à l'égard des vents dominants (maison, agglomération)

Rose des vents

Existence et localisation de prises d'eau (commerciale, municipale ou particuliers)

Info à la Ville

Profondeur du roc, de l'aquifère, nature et épaisseur des sols

Sondages à faire ou logs existants

Schéma d'aménagement

Info à la Ville

Distance par rapport au centre de masse

Cartes

Potentiel aquifère

Selon nature des sols et de l'aquifère

VISITE DE TERRAIN - IMPLANTATION D'UN LET - RIGMRIM

Lieu de la visite: ZONE 5 photo # 2667 à 2669

Page: 1/2

Réalisée par:

Date:

Localisation et usage des cours ou plan d'eau.

Note: Identifier le cours d'eau récepteur éventuel et évaluer en plus pour celui-ci le débit et la qualité chimique présumée.

Bras St-Nicolas

Rivière de moyenne importance

Qualité de l'eau présumée bonne (aucune activité industrielle, pas d'agglomération urbaine, peu ou pas d'agriculture)

Localisation, capacité de circulation, qualité et occupation des voies d'accès.

Note: Identifier le ou les chemins d'accès éventuels et décrire à l'égard du type, de la distance, du revêtement et de l'occupation du territoire le long de cette ou ces voies d'accès.

Accès facile via route de L'Espérance route locale)

Route non pavée, non déneigée

Accès via le rang Bellevue = impact important relié au transport

Potentiel du site et du secteur

Note: Évaluer les potentiels fauniques, forestiers, agricoles et récréotouristiques du site et du secteur.

Domaine de la Seigneurie de Vincelotte à proximité. Propriété de la compagnie Maibec. Pourvoirie, chasse et observation de la faune. Contact : Jean-Pierre Pelletier 418-248-6782 (photo 2675)

Secteur déboisé

Isolation visuelle

Note: Identifier la qualité de l'isolement naturel, les percées visuelles et localiser les résidences les plus proches.

Aucune percée visuelle

Caractéristiques du site

Note: Déterminer la topographie, la nature des sols (si possible), la qualité du drainage de surface actuel (drainage existant ou non) et la superficie utilisable.

Distance de certains services et/ou utilisateur potentiel

Note: Déterminer la distance pour obtenir le service d'alimentation électrique et celle d'utilisateurs potentiels du biogaz.

Autres investigations

Localisation à l'égard des vents dominants (maison, agglomération)

Existence et localisation de prises d'eau (commerciale, municipale ou particuliers)

Profondeur du roc, de l'aquifère, nature et épaisseur des sols

Schéma d'aménagement

Distance par rapport au centre de masse

Potentiel aquifère

Rose des vents

Info à la Ville

Sondages à faire ou

logs existants

Info à la Ville

Cartes

Selon nature des sols et de l'aquifère

VISITE DE TERRAIN - IMPLANTATION D'UN LET - RIGMRIM

Lieu de la visite: Zone 6

Page: 1/2

Réalisée par:

Date:

Localisation et usage des cours ou plan d'eau.

Note: Identifier le cours d'eau récepteur éventuel et évaluer en plus pour celui-ci le débit et la qualité chimique présumée.

Aucun cours d'eau directement sur le site

Cours d'eau récepteur potentiel : rivière Gauthier, affluent de la rivière Noire Nord-Ouest

Rivière Gauthier : cours d'eau de faible importance (b.v. <50 km²)

Localisation, capacité de circulation, qualité et occupation des voies d'accès.

Note: Identifier le ou les chemins d'accès éventuels et décrire à l'égard du type, de la distance, du revêtement et de l'occupation du territoire le long de cette ou ces voies d'accès.

Accès via la route 216 (route locale)

chemin d'accès à construire sur ±1 km

Potentiel du site et du secteur

Note: Évaluer les potentiels fauniques, forestiers, agricoles et récréotouristiques du site et du secteur.

Zone à faible potentiel

Isolation visuelle

Note: Identifier la qualité de l'isolement naturel, les percées visuelles et localiser les résidences les plus proches.

Aucune percée visuelle

Caractéristiques du site

Note: Déterminer la topographie, la nature des sols (si possible), la qualité du drainage de surface actuel (drainage existant ou non) et la superficie utilisable.

Distance de certains services et/ou utilisateur potentiel

Note: Déterminer la distance pour obtenir le service d'alimentation électrique et celle d'utilisateurs potentiels du biogaz

Autres investigations

Localisation à l'égard des vents dominants (maison, agglomération)

Rose des vents

Existence et localisation de prises d'eau (commerciale, municipale ou particuliers)

Info à la Ville

Profondeur du roc, de l'aquifère, nature et épaisseur des sols

Sondages à faire ou logs existants

Schéma d'aménagement

Info à la Ville

Distance par rapport au centre de masse

Cartes

Potentiel aquifère

Selon nature des sols et de l'aquifère

VISITE DE TERRAIN - IMPLANTATION D'UN LET - RIGMRIM

Lieu de la visite: ZONE 7 photos # 2624 à 2628

Page: 1/2

Réalisée par:

Date:

Localisation et usage des cours ou plan d'eau.

Note: Identifier le cours d'eau récepteur éventuel et évaluer en plus pour celui-ci le débit et la qualité chimique présumée.

À proximité du Lac des Plaines

Cours d'eau récepteur : décharge du Lac des Plaines (Bras Nord-Est)

Cours d'eau de faible importance. B.V. < 30 km²

Affluent de la rivière Bras-St-Nicolas

Localisation, capacité de circulation, qualité et occupation des voies d'accès.

Note: Identifier le ou les chemins d'accès éventuels et décrire à l'égard du type, de la distance, du revêtement et de l'occupation du territoire le long de cette ou ces voies d'accès.

Accès au site même difficile

Accès via route du Lac des Plaines (route non pavée)

Potentiel du site et du secteur

Note: Évaluer les potentiels fauniques, forestiers, agricoles et récréotouristiques du site et du secteur.

Zone de villégiature (Lac des Plaines) à proximité. Plusieurs chalets

Isolation visuelle

Note: Identifier la qualité de l'isolement naturel, les percées visuelles et localiser les résidences les plus proches.

situé à moins de 1 km de la zone de villégiature du Lac des Plaines

Caractéristiques du site

Note: Déterminer la topographie, la nature des sols (si possible), la qualité du drainage de surface actuel (drainage existant ou non) et la superficie utilisable.

Topographie plane

Distance de certains services et/ou utilisateur potentiel

Note: Déterminer la distance pour obtenir le service d'alimentation électrique et celle d'utilisateurs potentiels du biogaz

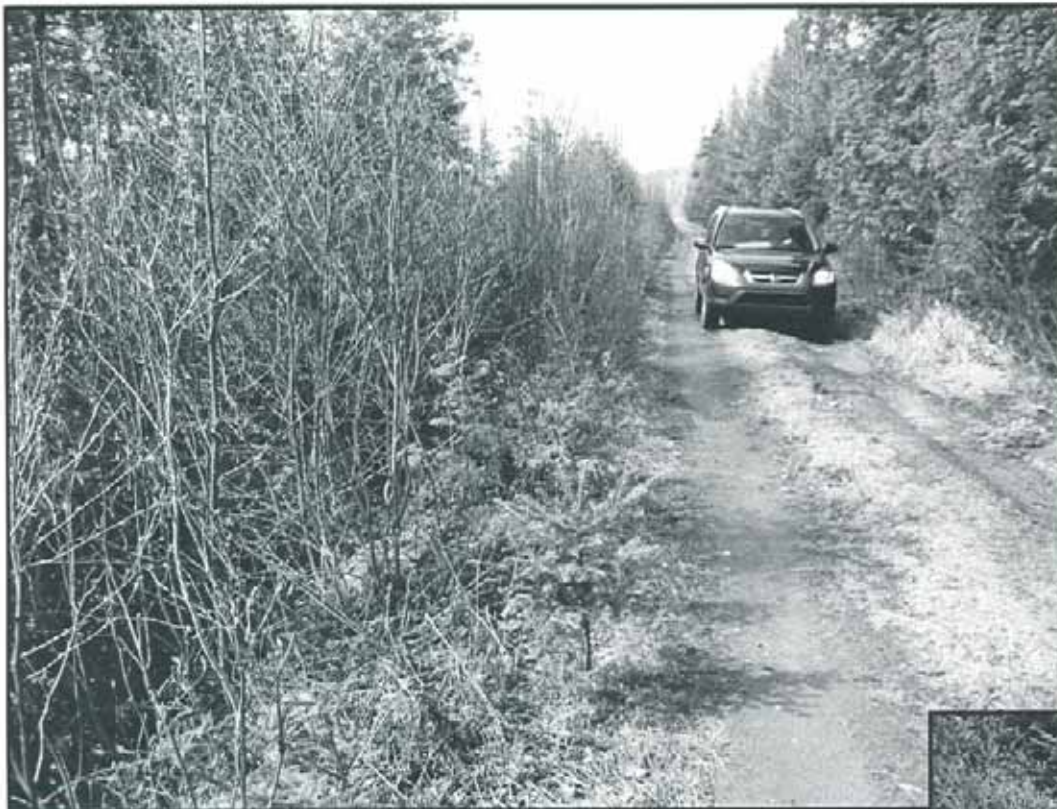
Autres investigations

Localisation à l'égard des vents dominants (maison, agglomération)	Rose des vents
Existence et localisation de prises d'eau (commerciale, municipale ou particuliers)	Info à la Ville
Profondeur du roc, de l'aquifère, nature et épaisseur des sols	Sondages à faire ou logs existants
Schéma d'aménagement	Info à la Ville
Distance par rapport au centre de masse	Cartes
Potentiel aquifère	Selon nature des sols et de l'aquifère



ZONE 1





CHEMIN D'ACCÈS ZONE 1



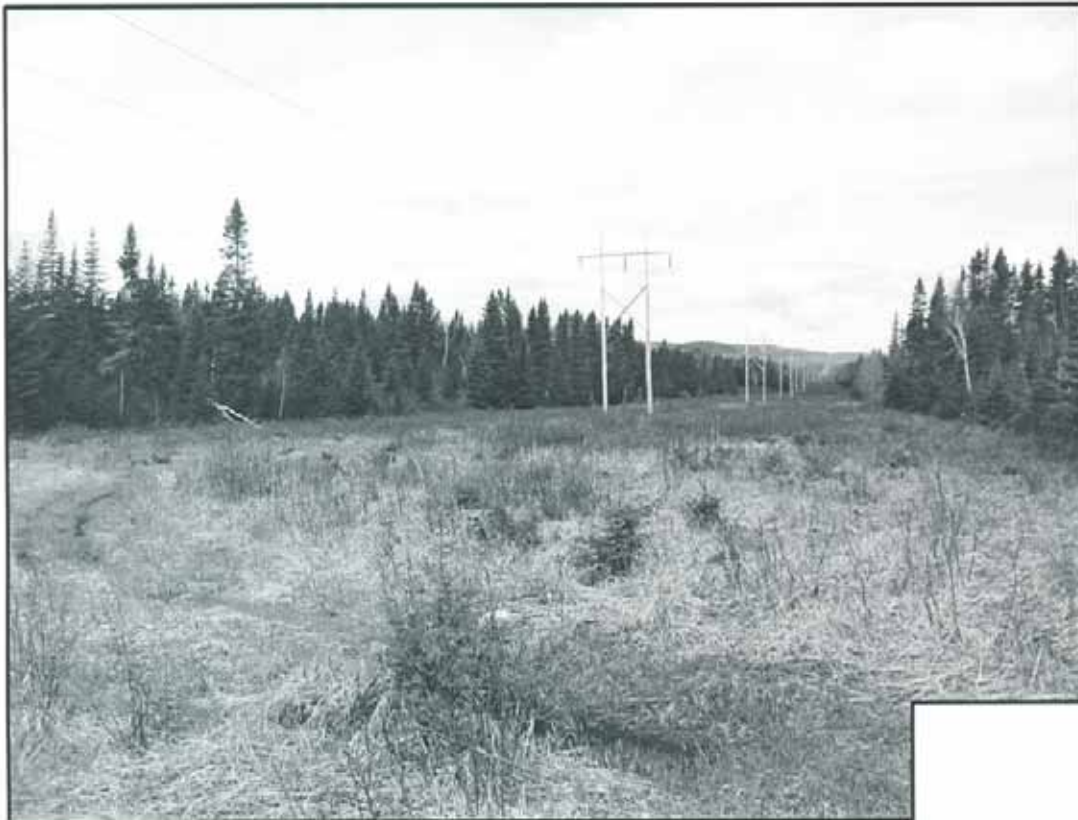
RIVIÈRE DAMNÉE (ZONE 1)



PONT DE LA RIVIÈRE DAMNÉE (ZONE 1)

**CABANE À SUCRE
ZONE 1**





ZONE 2





ZONE 3 BLOC 1





ZONE 3 BLOC 1





ZONE 3 BLOC 1





RUISSEAU DE LA BOUTEILLE





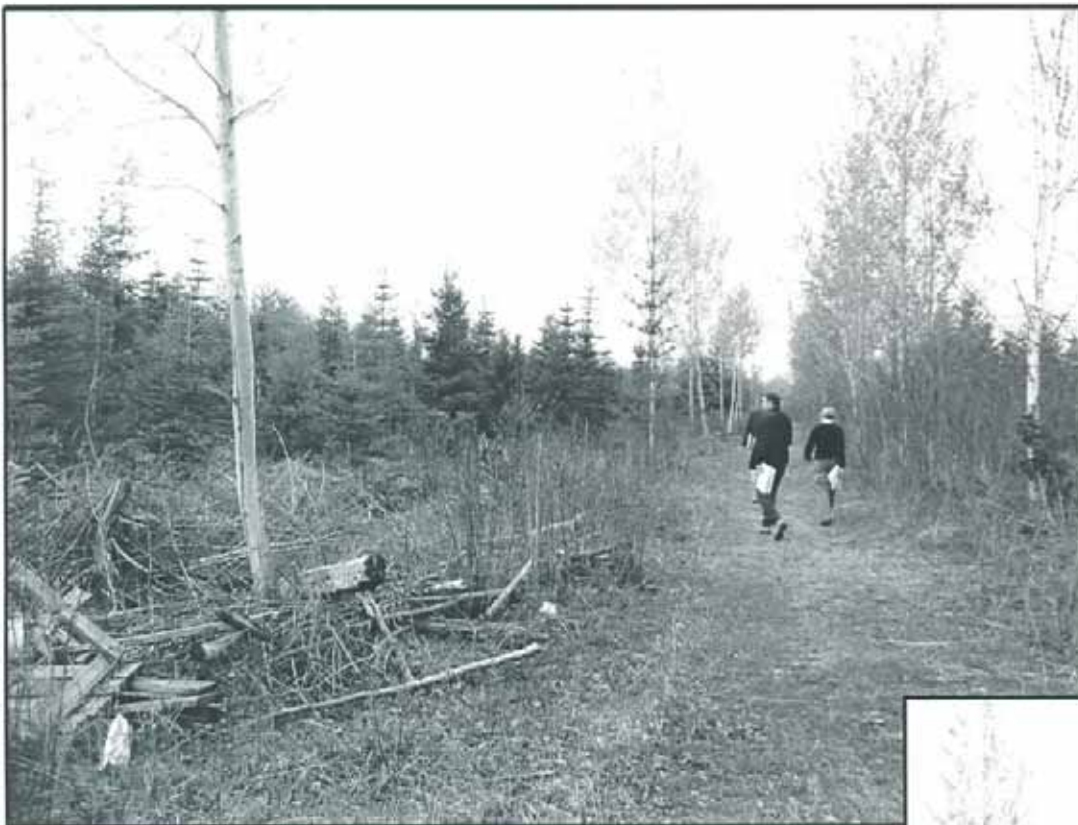
ZONE 3 BLOC 2





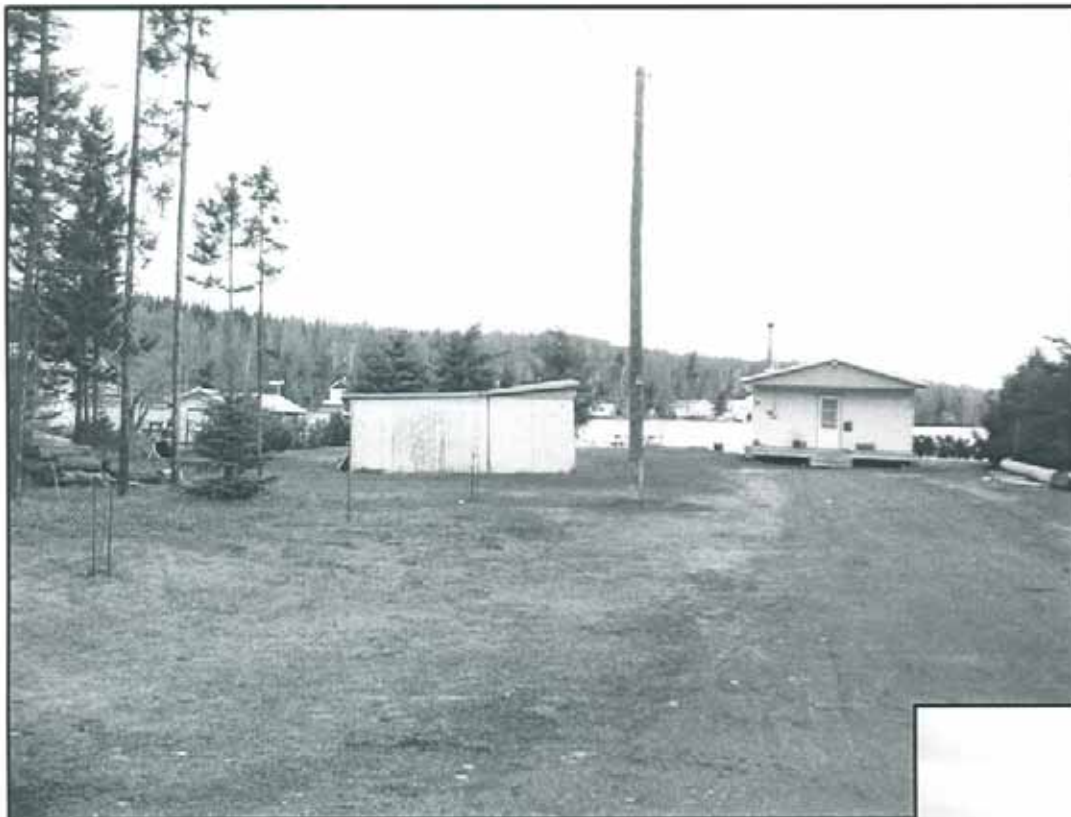
ZONE 5





ZONE 7





LAC DES PLAINES



ANNEXE 2

FIGURE 3.1 – ZONES DE RECHERCHE COMPLÉMENTAIRES
